

Le personnel de surveillance sur place s'occupe également des services concernant l'établissement sur les terres, non seulement pour le département concerné, mais pour d'autres départements du gouvernement qui sont tenus d'instituer des services d'inspection et d'enquête sur les terres, services que l'organisation est en lieu de rendre. Durant l'année civile 1935, le personnel de campagne a conduit des enquêtes dans 1,393 cas pour le département de l'Immigration et de la Colonisation; il s'agissait de projets d'admission d'immigrants au Canada. Le mouvement en faveur du retour à la terre institué en 1930 a eu dès ses débuts, l'entière coopération de la branche d'établissement sur des terres du département, ainsi que des départements de colonisation des chemins de fer Pacifique Canadien et du National-Canadien dans l'établissement de familles sur des terres et le placement de célibataires sans travail sur des fermes. Durant la période s'étendant du 1er octobre 1930 au 1er décembre 1935, les trois organisations ensemble ont contribué au placement de 18,496 familles et de 40,957 célibataires sur des fermes. Durant la même période, ce département a placé 2,936 familles, sur des terres de colons-soldats surtout, et 17,168 célibataires sur des fermes.

Le personnel de campagne du département a conduit, dans des districts ruraux, 16,722 enquêtes relativement aux requêtes faites en vertu de la loi d'allocation aux vétérans de la guerre, 1930. Durant la dernière année civile, le nombre de ces enquêtes a été de 3,667. Depuis le commencement de ce travail en 1931, 13,954 enquêtes ont été tenues pour le département des Pensions et de la Santé nationale et pour la Commission des Pensions du Canada relativement aux demandes d'allocations de secours ou concernant les pensions dans des districts ruraux. Durant l'année civile, 2,946 enquêtes sur place ont été tenues. Le personnel de campagne a aussi été chargé de faire l'évaluation de 1,385 terres pour la Commission du prêt agricole canadien, en attendant que cette dernière nomme son propre personnel d'évaluateurs.

Section 7.—Secrétairerie d'Etat.*

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaireries d'Etat du Dominion et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouverneur Général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du Grand Sceau du Canada et du Sceau Privé; enfin c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire général et contresigne toutes les proclamations, nominations, chartes, ordonnances, lettres patentes et autres documents revêtus du Grand Sceau et du Sceau privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les Chambres de Commerce, sur les compagnies, sur la tempérance, sur les droits d'auteur, sur la naturalisation, sur les brevets d'invention, sur les syndicats ouvriers, sur la libération conditionnelle, sur la concurrence commerciale déloyale, ainsi que la réunion et le dépôt des documents parlementaires. Les statistiques regardant les brevets d'invention et les droits d'auteur paraissent au chapitre XVII, pp. 652-654. Les informations suivantes sur d'autres sujets ont été puisées au fil de l'administration.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1935, 472 compagnies à la capitalisation globale de \$171,689,140 ont été incorporées

* Révisé par E. H. Coleman, K.C., sous-secrétaire d'Etat, département du Secrétaire d'Etat.